

PRÉFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PARCELLAIRE

relative à la réhabilitation du système d'assainissement à BUFFIÈRES

PETITIONNAIRE : Mairie de Buffières– 71250 BUFFIÈRES

OBJET DE LA DEMANDE:

Réhabilitation du système d'assainissement.

L'ensemble des caractéristiques de l'opération figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé en mairie de Buffières. Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Michel LABARRE, maire de Buffières (tél : 07.60.11.03.41, mail : mairie.buffieres@wanadoo.fr)

DUREE DE L'ENQUETE:

Pendant 16 jours, du **jeudi 15 juin 2023 à 9 h au vendredi 30 juin 2023 à midi**

LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS:

Dans la commune de Buffières.

L'avis d'enquête est publié sur le site internet de la préfecture : <https://www.saone-et-loire.gouv.fr>.

DEPOT DU DOSSIER PARCELLAIRE:

Mairie de Buffières (siège de l'enquête), où toute personne pourra les consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public (lundi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h).

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet. Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Buffières ou par voie électronique (pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr) avant la fin du délai d'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête. Toutes les observations reçues après le vendredi 30 juin 2023 à midi ne pourront être enregistrées.

COMMISSAIRE ENQUETEUR chargé du déroulement de l'enquête:

M. Dominique ANDRIÈS-ONIMUS, géologue, géotechnicien en retraite

Durant l'enquête publique, M. ANDRIÈS-ONIMUS sera présent à la mairie de Buffières les :

- jeudi 15 juin 2023 de 9h à 12h
- jeudi 22 juin 2023 de 14h à 17h
- vendredi 30 juin 2023 de 9h à 12h

pour recevoir éventuellement les observations orales ou écrites qui pourront être déposées sur les registres mis à disposition des personnes concernées.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie de Buffières sera faite à la diligence de Monsieur le maire sous pli recommandé avec demande d'avis de réception aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Buffières et en préfecture de Saône-et-Loire, bureau de la réglementation et des élections aux heures normales d'ouverture des bureaux, des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat de Saône-et-Loire.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de cessibilité.